

## MARCHE PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 31.12.2009	114 262	17 482 086

## MARCHÉ SECONDAIRE

### Modalités pratiques

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : [www.dauphipierre.com](http://www.dauphipierre.com). Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site internet.

Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le 30 de chaque mois à 12 h 00 ou le dernier jour ouvrable précédent. Le prix d'exécution et la quantité des parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur le site internet.

### Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction frais inclus.

### Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						<b>Solde</b>	<b>Au 31.12.09</b>	<b>0</b>
Au 29.01.10		non établi		0	-	0	0	0
Au 26.02.10	300.00 €	273.27 €	80	0	-	80	80	0
Au 31.03.10	302.00 €	275.10 €	40	0	-	40	40	0
		TOTAL	120			TOTAL	120	
						<b>Solde</b>	<b>au 31.03.10</b>	<b>0</b>

### Carnet d'ordres

#### Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
340.00 €	5
312.00 €	2
310.00 €	13
305.00 €	14
302.00 €	8

Confrontation  
du 31.03.10

#### Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
289.00 €	10
290.00 €	30

### Vente

1. Cession sans intervention de la Société de Gestion :

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion ne perçoit pas de rémunération. Les parties doivent toutefois prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, l'impôt sur la plus value éventuelle, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

2. Cession avec intervention de la Société de Gestion :

Les ordres de vente doivent être accompagnés des certificats de propriété correspondants et d'une attestation sur l'honneur d'origine de propriété.

Les frais de transaction sont les suivants :

Droits d'enregistrement : 5 %

Commission de cession perçue par la Société de Gestion : 4 % HT (soit actuellement 4.78 % TTC)

3. Prévoir impôt sur la plus value éventuelle.

# DIVIDENDES

Période	Acompte Payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
4e trimestre 2009 (solde)	01.02.10	5.10 €	18.60 € *
1 <sup>er</sup> trimestre 2010 (acompte)	29.04.10	4.29 €	

\* **Rendement 2009 : 6.48 % par rapport à un prix de part de 287 € sur le marché secondaire en début d'année 2009**  
**6.35 % par rapport à un prix de part de 293 € sur le marché secondaire en fin d'année 2009**  
**6.41 % par rapport au prix de la part de 290 € sur l'augmentation de capital**

Compte tenu de l'environnement économique et de son impact sur les résultats de votre SCPI, la Société de Gestion, en accord avec votre Conseil de Surveillance, a décidé de ramener l'acompte trimestriel de 4.50 à 4.29 €.

## FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). Celui-ci est de 18 %. Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 12.10 % (précédemment 11 %). **Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.**

**ISF** : l'impôt de solidarité sur la fortune est un impôt déclaratif. L'estimation du patrimoine à déclarer est appréciée par le contribuable pour correspondre à la valeur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Le contribuable est seul responsable de ses déclarations fiscales. Pour information, le prix d'exécution au 31/12/2009 peut ainsi être retenu pour 266.90 €/part (net vendeur).

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le vendredi 11 juin prochain au PLAZZA HOTEL ALPEXPO – 1 rue d'Innsbruck à GRENOBLE.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Appel à candidatures

Les candidatures au Conseil de Surveillance devront parvenir à la Société de Gestion avant le 14 mai 2010 et comporter : nom et prénoms, adresse, date de naissance et activité professionnelle sur les cinq dernières années.

### Composition (AG du 05.06.09)

Président : M. Bruno NICOLET  
Membres : M. Philippe ABEL, M. Claude FERRADOU, M. Patrice GIGNOUX, M. Henri GIRAUD-MOUNIER, M. Olivier MARTIN, M. Xavier MINART, M. Jean-Louis PERRIN, M. Thomas PLOTTIN, Compagnie Fermière de Chartreuse (représentée par M. Yves GEOFFROY),

Société de Maintenance Technologique (représentée par M. Michel FERRIER), Société ROMA (représentée par M. Maurice JOURNOUD),

*Aucun membre du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.*

## EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition Néant  
Cession Néant

### Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m <sup>2</sup>
Au 31.03.2010	95.17 %	95.50 %

\* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

### Mouvements du trimestre

1 – Locaux devenus vacants  
Aucun

Boulevard Vivier Merle – LYON  
86 m<sup>2</sup> (ex AMSYCOM) reloués à ODELIA

2 – Locaux reloués

445 rue Lavoisier – MONTBONNOT  
170 m<sup>2</sup> (ex NANOIDENT) reloués à RENILIG

136 Chemin du Moulin Carron – ECULLY  
75 m<sup>2</sup> (ex SCASICOMP) reloués à TERZA ZIMA

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95

Société de Gestion : VOISIN S.A. - 15 Place Grangier - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 30 20 40  
E-mail : contact.scpi@groupe-voisin.com - www.dauphipierre.com